

Copie anonyme - n°anonymat : 151127



Filière : B/L

Session : 2023

D3-00024
151127
SOC.Social

Épreuve de : Sciences sociales

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

134. C'est le nombre de vols que le milliardaire canadien Elon Musk a réalisés à bord de son jet privé en 2022, dont le plus court n'a duré que six minutes. Si les conséquences environnementales d'une telle mobilité géographique font aujourd'hui l'unanimité, le voyage régulier continue d'être un des motifs des espoirs d'ascension sociale chez les classes plus modestes, dimension non négligeable du concept de justice sociale. Ainsi, peut-on concilier justice sociale et défense de l'environnement? Dans le calcul de l'Indice de développement humain corrigé des inégalités créé par Amartya Sen, les deux dimensions sont prises en compte. Cependant, Amartya Sen lui-même montre dans L'idée de justice (2009) que la justice sociale désigne en réalité une diversité de critères de justice, souvent contradictoires, liés aux différents types d'égalité : égalité de droit, c'est-à-dire face à la loi, égalité des chances, égalité des situations et des considérations. Néanmoins, les aspects les plus couramment entendus lorsqu'il est question de justice sociale sont la possibilité pour les acteurs sociaux de percevoir les fruits de leur travail, d'accéder à des ressources et à des positions valorisées selon leur mérite et donc de ne pas subir d'iné-

galités à cause de leurs caractéristiques socio-économiques.

L'environnement, quant à lui, désigne l'espace physique naturel qui entoure les individus, composé d'une faune, d'une flore et de ressources non vivantes limitées, comme les énergies par exemple. Il fait l'objet d'une défense croissante, c'est-à-dire d'une protection contre son exploitation abusive, notamment de manière politique ou quotidienne à travers l'écologie. Concilier justice sociale et défense de l'environnement signifierait ainsi lutter contre les inégalités et défendre l'environnement en même temps, ou en tout cas sans que l'une de ces luttes empêche l'autre. Depuis la conférence de Bretton Woods sur le développement durable, la plupart des Etats démocratiques occidentaux se sont engagés dans le cumul de ces deux luttes qui ont pu s'entrechoquer lorsque la lutte pour la justice sociale dégradait l'environnement, et lorsque la défense de l'environnement produisait des inégalités. Il est possible que l'efficacité de ces deux luttes dépende de l'acteur social qui les prend en charge, car il peut s'agir de l'individu, des pouvoirs publics, des entreprises ou encore des communautés locales. En prenant en compte cette diversité des acteurs, il convient d'étudier le cumul de ces deux luttes dans les pays développés d'Occident au XX^e et au XXI^e siècles, sans s'intéresser quelques exemples issus de pays en voie de développement à des fins de comparaison. Ainsi, de quels moyens efficaces les différents acteurs sociaux disposent-ils pour promouvoir à la fois l'égalité des

chances, la réduction des inégalités, et la protection des ressources naturelles, sans que l'un se fasse au détriment de l'autre ?

Si le marché et l'éducation peuvent inciter les individus à consommer de manière à garantir justice sociale et défense de l'environnement, l'organisation collective peut sous certaines conditions aider à ces deux luttes. L'action des pouvoirs publics, quant à elle, montre que les consulter est la manière la plus efficace de mener ces deux luttes.

Au niveau individuel, l'élévation du niveau de ~~revenu~~^{vie} semble creuser à la fois les inégalités et la dégradation de l'environnement, contribuant à l'éducation. Il est cependant possible d'inciter, par la consommation, les individus à favoriser la justice sociale et la défense de l'environnement.

Plus les individus gagnent des revenus élevés, moins leurs pratiques sont compatibles avec la défense de l'environnement, et des inégalités de consommation peuvent être observées.

Selon John Maynard KEYNES, dans sa Théorie générale sur l'emploi, l'intérêt et la monnaie (1936), plus un ménage a un revenu élevé, plus sa propension marginale à consommer (PmC) décroît : il a tendance à moins consommer et à plus épargner. Seulement, cette thèse ne semble pas valoir pour tous les biens, puisque selon l'Insee, en 2017 (document 1), les 10% les plus riches en France avaient 9 fois plus de chances que les 10% les plus pauvres d'avoir réalisés plus de vingt heures de trajets aériens. Cela

peut s'expliquer par l'effet-cliquet de James DUESENBERRY : même si le coût environnemental de ces trajets était connu par ces voyageurs, il leur serait difficile de perdre les habitudes de consommation qu'ils ont puises en ayant un revenu élevé. Cela engendre à la fois une hausse des prix de ces biens, et donc une forte inégalité d'accès à ces biens valorisés, et une dégradation de l'environnement. En effet, selon l'ADEME, en 2019 (document 3), les 10% les plus riches ont la plus forte empreinte carbone en général, et en ce qui concerne particulièrement les transports et les biens de consommation. Ainsi, avoir un niveau de revenu plus élevé donne accès à des ressources qui font l'objet d'inégalités sociales, et donne lieu à une plus forte dégradation de l'environnement.

La hausse du niveau de diplôme, quant à elle, augmente les possibilités des individus d'accéder à des positions sociales valorisées grâce à leur mérite, et rend plus sensible à la défense de l'environnement. En effet, Amartya SEN explique que, pour que les individus atteignent leurs "capacités", c'est-à-dire ce qu'ils pourraient réaliser si rien ne les en empêchait, il faut modifier les facteurs de conversion qui entravent l'individu. Ces facteurs peuvent être de nature sociale, comme l'accès à l'école, ou environnementale, comme l'absence ou la gestion efficace des catastrophes naturelles. Ainsi, améliorer en même temps ces deux types de facteurs de conversion permet de promouvoir à la fois la justice sociale et la défense de l'environnement. Dans Le destin au berceau (2013), Camille PEUGNY montre que la mobilité verticale, et donc la

Copie anonyme - n°anonymat : 151127

Emplacement
QR Code

Filière : B/L

Session : 2023

Épreuve de : Sciences sociales

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

La possibilité d'accès à une justice sociale, est en hausse en France, notamment grâce à la hausse générale du niveau de diplôme, symbole de mérite social. Cela signifie d'une part que la justice sociale croît en France, mais aussi qu'une part de plus en plus importante de la population agit pour la défense de l'environnement. En effet, d'après l'Insee, en 2017 (document 2), les enquêtes les plus diplômés ont par exemple 5,5 fois plus de chances que les moins diplômés de se montrer vigilants quant à la provenance géographique de leurs achats alimentaires. Ainsi, la hausse du niveau de diplôme accroît à la fois l'accès par le mérite à des positions sociales et le souci de défense de l'environnement.

Il est également possible de conduire les individus à défendre l'environnement en les incitant à consommer des produits qui participent à la justice sociale. En 2017, BOLTANSKI et ESQUERRE, expliquent dans Enrichissement qu'un bien prend une valeur marchande selon plusieurs processus de valorisation, et l'un d'eux est la tendance. Certains biens sont malveillants dans la mesure où ils permettent d'afficher l'appartenance à

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

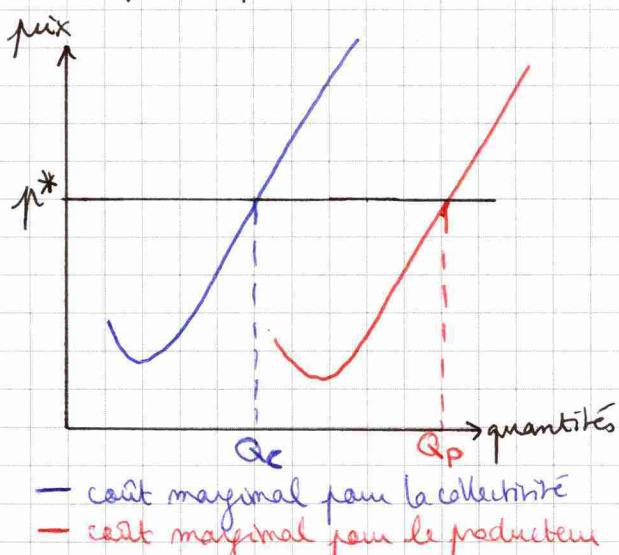
un groupe. Si les 10 % les plus riches ont deux fois plus de chances que les 10 % les plus pauvres de reconnaître uniquement à des énergies renouvelables, cela peut s'expliquer par le fait que l'achat d'un panneau solaire personnel est un geste de consommation ostentatoire : il vise entre autres à ce que l'individu soit perçu comme prenant part activement à la défense de l'environnement. COCHOY expliquait de plus en 2002 que, dans un magasin, la première chose que les consommateurs voyaient était l'emballage du produit et tout le travail de marketing. Cela justifie que les plus diplômés en France en 2017 (document 2) avaient 1,8 fois plus de chances de prendre en considération les labels environnementaux lors de leurs achats. Ainsi, la publicité peut inciter le consommateur à choisir des produits biologiques, locaux et respectueux de l'environnement qui rémunèrent le travail des producteurs nationaux, qui se retrouvent eux-mêmes incités à se différencier en produisant tout en défendant l'environnement.

Même si, au niveau individuel, les acteurs sociaux peuvent agir au quotidien en faveur de la justice sociale et de la défense de l'environnement, l'action des entreprises peut mettre à mal ces efforts. Les acteurs peuvent néanmoins prendre part à ces deux luttes à travers les partis ou à travers les mouvements

sociaux, notamment pour aider au réencaissement de l'économie.

La production des entreprises peut s'opposer à la promotion de la justice sociale et à la défense de l'environnement car elle ne prend pas nécessairement en compte ces deux facteurs. Si l'on fait l'hypothèse d'un producteur homo oeconomicus rationnel et maximisateur, selon Robert SOLOW, sa fonction de production est : $Y = A f(K, L)$. Ainsi, la production (Y) ne dépend que du progrès technique (A) et des facteurs de production, capital (K) et travail (L). Les choix du producteur ne sont pas fonction de son impact sur l'environnement ou sur la justice sociale, cela peut d'ailleurs conduire à des externalités négatives (graphique 1), c'est-à-dire des coûts

Graphique 1



pour la collectivité et des conséquences négatives qui ne sont pas compensées financièrement par leur auteur.

Le producteur produit ainsi la quantité Q_p qui est son optimum, tandis que pour la collectivité, il faudrait produire la quantité Q_c , qui est l'optimum social. De plus, ces externalités peuvent être sociales

comme environnementales, comme le montre l'étude de Fouzel et Prete en 2015 (document 7), dans laquelle des agriculteurs ils expliquent que des agriculteurs protestent contre le contrôle trop laxiste des produits phytosanitaires qui affectent leur santé et ont un impact négatif sur l'environnement. Ainsi, il peut dans certains cas être possible mais surtout souhaitable de concilier justice sociale, à travers la compensation

des externalités souvales, et la défense de l'environnement.

Toutefois, les partis écologistes se donnent pour but conjoint de lutter en faveur de la défense de l'environnement et de la justice sociale. En effet, les partis écologistes ^{ne déparent pas} les clivages anciens décrits par LIPSET et ROKKAN dans Change Structure, du moins en partie, comme la dichotomie droite/gauche ou urbain/rural. C'est la thèse defendue par Close et Delvît dans leur étude de 2018 (document 6); les partis écologistes s'inscriraient ainsi plutôt dans une dynamique de gauche et urbaine. Pour Lipsset et Rokkan, le clivage entre la gauche et la droite venait d'une opposition entre défenseurs du capital et défenseurs du travail; elle se retrouve ainsi chez les écologistes politiques qui, selon Close et Delvît, militent davantage pour un Etat social qui promeut l'égalité et la justice sociale en intervenant dans l'économie. Cependant, l'étude montre également que les adhérents à ces partis ont un capital scolaire élevé, il est donc nécessaire de trouver des moyens collectifs de concilier les deux luttes chez les classes moins diplômées.

Des mouvements sociaux peuvent être organisés pour promouvoir la justice sociale et la défense de l'environnement, c'est-à-dire que des entreprises collectives de protestation et de contestation ayant régulièrement recours à des moyens non autorisés peuvent être organisées pour promouvoir le changement social (CHATEL, 1992). Cela peut permettre la rencontre de différents acteurs sociaux n'ayant pas les mêmes raisons d'agir mais voulant lutter contre une même externalité par

Copie anonyme - n°anonymat : 151127

| | | |
|---------------------|---|----------------|
| Emplacement QR Code | Filière : B/L | Session : 2023 |
| | Épreuve de : Sciences sociales | |
| Consignes | <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre | |

exemple. Albert HIRSCHMAN explique dans Exit, Voice and Loyalty (1970) que, face à une situation qui provoque chez eux de la frustration, les individus peuvent entre autres exprimer cette frustration, au moyen du mouvement social: c'est le "voice". En 1967, les agriculteurs de Quimper avaient manifesté contre le productivisme qui se mettait en place depuis le début des années 60, soutenant ainsi sans le savoir les velléités écologiques à venir sur le même sujet. Dans l'étude de Fouzel et Prete (document 7), les intérêts de la justice sociale et de la préservation de l'environnement se rencontrent de la même façon à travers l'association Générations futures. Cependant, les agriculteurs y font la preuve de ce qu'Hirschman appelle "Loyalty", car ils épargnent la FNSEA dans leurs prises de position, ne voulant pas remettre en cause les institutions qui sont, de fait, acceptées. Ainsi, le mouvement social peut avoir une efficacité limitée si les intérêts liés à la justice sociale divergent trop des intérêts écologiques.

La raison pour laquelle les intérêts de justice sociale peuvent être aussi distincts des intérêts de l'environnement

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

est que l'économie est désenchaînée, ce qui rend difficile de concilier les deux. Dans La grande transformation (1944), Karl POLANYI soutiennent que l'économie a fait l'objet d'un désencastrement, c'est-à-dire qu'elle ne s'inscrit plus dans le reste des domaines de la vie sociale et que, dès lors, les décisions de production ne sont plus prises en fonction des besoins de la communauté. De plus, la terre est devenue une marchandise fictive; elle n'a pas été produite pour être vendue, et pourtant, elle fait l'objet d'un marché. Cela explique le constat de Deldrière (document 8) selon lequel des inégalités produites par l'entreprise Alteo en Guinée sur la captation des terres et des ressources naturelles, et ^{de} l'absence de mouvement social à son encontre. Comme l'expliquent BANERJEE et DUFLO dans Représenter la pauvreté (2019), la pauvreté pour les populations des pays en voie de développement est pour les agriculteurs d'acquérir des terres et de pouvoir les cultiver; le souci environnemental n'est que très secondaire face à l'impératif de justice sociale à travers la lutte contre les inégalités. Même l'Inde qui fait de grands efforts pour la défense de l'environnement a fait plusieurs fois face à des vagues de suicides chez ses agriculteurs. Ainsi, concilier justice sociale et défense de l'environnement semble ardu si l'Etat n'a pas suffisamment pris en charge l'économie pour la réenchaîner.

Afin de réencastrer l'économie, l'Etat et plus largement les pouvoirs publics disposent de moyens de concilier justice sociale et défense de l'environnement, mais ils sont confrontés à la nature "commune" de l'environnement et aux potentiels impacts négatifs de leurs mesures, ces deux problèmes ne pouvant être résolus qu'en considérant les inégalités comme un système.

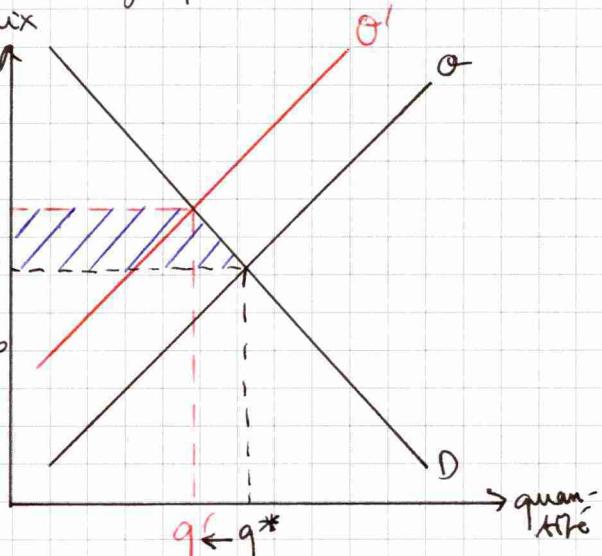
L'environnement est ^{parfois} un bien commun, il n'est donc pas évident de concilier sa défense et les principes de justice sociale qui veulent qu'un bien qui appartient à la communauté peut être librement utilisé par elle. Garrett HARDIN soutient dans "The Tragedy of the Commons" (1968) que les biens communs sont accessibles à tous mais en quantité limitée. Ainsi, si chaque acteur social exploite à sa convenance le bien commun, le bien commun est menacé à disparaître. Cependant, comme le bien appartient à la collectivité, les acteurs ne sont pas tenus à le prendre en charge. C'est ce que soutient William NISKANEN (1971) : les biens et les infrastructures des pouvoirs publics sont la propriété de la collectivité, mais celle-ci ne se sent pas concernée par son entretien ou son amélioration. Cela explique que, selon l'Insee, en 2017 (document 1), les 10% les plus riches ^{avaient} deux fois plus de chances de ne pas avoir le sentiment d'agir autant que possible pour protéger l'environnement. Pour les individus, il est juste, souplement, d'exploiter le bien commun, au lieu de penser à la défense de l'environnement.

L'Etat dispose cependant de moyens pour défendre l'environnement, mais ces moyens peuvent avoir un impact négatif sur certains groupes sociaux et cela nuit à la justice sociale.

Elmer OSTROM (1990, Governing the Commons) propose plusieurs manières dont la tragédie des communs peut être résolue, dont la taxe par les pouvoirs publics, appelée taxe environnementale, et ayant pour but de réduire et de compenser l'exploitation des biens communs. Cependant, la mise en place de cette taxe (graphique 2) sur le producteur

Graphique 2

aura non seulement pour effet ^{puix} de baisser les quantités mais aussi d'augmenter les prix. Le décalage P^* de la courbe d'offre vers O' engendre une diminution du surplus du consommateur (zone hachurée en bleu). Cette hausse du prix d'équilibre produira de plus des inégalités puisque la taxe est parfaitement. C'est ce que montrent Berry et Laurent (document 4): une élévation de la taxe carbone à 55 euros par tonne de CO₂ engendrerait un surcoût de 0,31% des revenus disponibles des 10% des ménages les plus pauvres, contre seulement 0,12% de surcoût pour les 10% les plus riches. Ravaillé l'explique dans son étude de 2020 (document 5): les ménages du premier décile qui ont une moitié dépendent environ 12% de leurs revenus à l'achat de carburant. Ravaillé propose de résoudre le problème des consommateurs les plus pauvres par une subvention à la rénovation énergétique, ce qui réduirait



Copie anonyme - n°anonymat : 151127

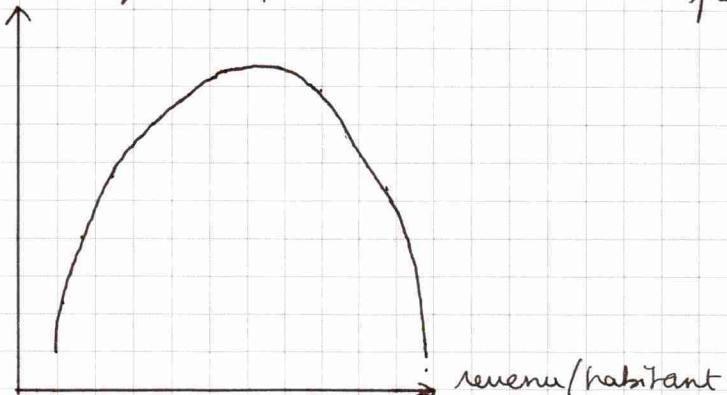
| | | |
|---|--|----------------|
| Emplacement QR Code | Filière : B/L | Session : 2023 |
| | Épreuve de : Services sociaux | |
| Consignes | <ul style="list-style-type: none">Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composerRédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noirNe rien écrire dans les marges (gauche et droite)Numérotter chaque page (cadre en bas à droite)Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre | |
| <p>les inégalités d'accès à des solutions protégeant l'environnement. S'il est possible que cette option concilie justice sociale et défense de l'environnement, il est important</p> <p><u>Graphique 3</u></p> <p>Le graphique montre un axe vertical "prix" et un axe horizontal "quantité". La courbe d'offre (O) est une ligne droite ascendante passant par l'origine (0,0). La courbe de demande (D) est une ligne droite descendante. Les deux courbes se coupent au point d'équilibre initial (q^*, p^*). Des lignes horizontales et verticales relient ce point aux axes. Un deuxième équilibre est indiqué par les points (q', p'), où la courbe de demande D' (qui est parallèle à D mais à sa droite) intersecte la courbe d'offre O. Des lignes horizontales et verticales relient ces nouveaux points aux axes.</p> <p>de noter que sur un marché de concurrence pure et parfaite, une subvention entraînerait un décalage de la courbe de demande vers la droite (si elle est à destination des consommateurs), ce qui augmenterait certes les quantités, mais aussi les prix. Ainsi, le passage par des taxes et des subventions ou encore la redistribution et transferts sociaux ne garantit pas de résoudre à la fois le problème des inégalités sociales et celui de la défense de l'environnement, même si elles peuvent y contribuer séparément.</p> <p>L'Etat a en fait intérêt à considérer les inégalités comme faisant système pour pouvoir concilier justice sociale et défense de l'environnement. Alain BIHR, dans <u>Le système des inégalités</u> (2008), développe</p> | | |

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

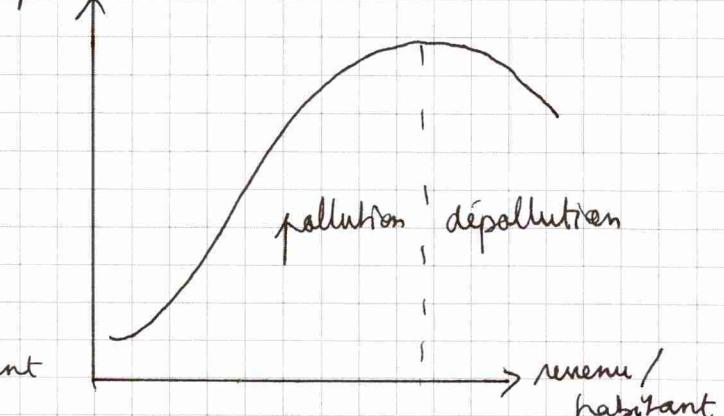
L'idée selon laquelle les inégalités sont rarement isolées et qu'en contrepartie elles font système, c'est-à-dire qu'elles ont tendance à se cumuler et à s'alimenter entre elles. Cela signifie que des ~~autres~~ inégalités sur le plan social sont souvent associées aux inégalités sur le plan environnemental. C'est ce que Valérie Delaire illustre dans son étude de 2020 (document 8) :

l'impact différencié de l'environnement selon la zone géographique est lié à des inégalités économiques qui font que les ménages les plus riches habitent dans des zones épargnées par la pollution. De plus, ces inégalités économiques et environnementales engendrent des inégalités sociales concernant "la qualité de la vie, de la santé". Néanmoins, en observant les deux courbes réalisées par Simon KUZNETS sur les inégalités (graphique 4) et la pollution (graphique 5), on constate que les deux courbes réalisées par Simon KUZNETS sur les inégalités (graphique 4) et la pollution (graphique 5), on constate

~~inégalités~~* Graphique 4



Graphique 5



* = coefficient de Gini (0;1)

ce que les inégalités sociales et la pollution sont deux problèmes qui peuvent être résolus conjointement en augmentant le revenu par habitant, notamment en

favorisant la croissance et la redistribution des revenus qu'elle produit afin d'assurer leur homogénéité répartition.

Ainsi, si la hausse du revenu ne garantit pas individuellement un plus grand souci de la défense de l'environnement, elle permet au moins de limiter les inégalités sociales liées à la qualité de vie, à la santé mais surtout à l'éducation qui est un moyen efficace de concilier justice sociale par l'assurance sociale et souci de la défense de l'environnement. Au niveau intermédiaire, les partis et les mouvements sociaux peuvent diffuser cet intérêt double à l'égard des individus mais aussi à l'égard des pouvoirs publics dont les mesures pour la justice sociale ou pour l'environnement ne doivent pas empiéter sur l'une ou sur l'autre. Cet écueil peut être évité en considérant les inégalités comme un système, il pourrait d'ailleurs être pertinent d'étudier l'efficacité qu'aurait la prise en compte de l'intersectorialité sur la redistribution par les pouvoirs publics.

